



DEVENIR AIDE SOIGNANT

Quel est le rôle d'un aide-soignant?

L'aide-soignant est un **professionnel de santé** disponible pour le patient.

Soins de confort et d'hygiène, préservation de l'autonomie sont les missions de l'aide-soignant, qui doit entrer dans la sphère intime du patient, afin de l'accompagner de manière optimale

Proche des personnes hospitalisées auprès desquels il intervient quotidiennement, l'aide-soignant est le collaborateur de l'infirmier et accomplit de nombreux **soins courants non médicaux** (prévention des escarres, aide au port de contentions,...).

Intégré à une équipe pluridisciplinaire, l'**aide-soignant** accompagne l'infirmier dans les activités quotidiennes de soins et accomplit différents actes tels que l'aide à la toilette, l'aide au lever et coucher, l'aide au repas, l'hygiène des locaux (désinfection du matériel de la chambre du patient, désinfection d'une chambre après un départ), la réfection des lits,...

Il contribue au bien-être de la personne tout en assurant des soins d'hygiène et de confort.

Sous la responsabilité et en collaboration avec l'infirmier, il assure des **soins d'éducation**, de bien-être et de **surveillance**.

Durant une hospitalisation, en plus de son rôle de communication, il apporte soutien et réconfort envers le malade et sa famille. Grâce à ces échanges, il peut transmettre ses observations à l'équipe de soins durant les transmissions journalières.

En raison de l'allongement de l'espérance de vie de la population, cette profession au fil des années est un métier d'avenir dans le secteur de la gériatrie.

Quelles sont les conditions pour devenir aide-soignant ?

Pour **être aide-soignant**, l'entrée dans les écoles se fait obligatoirement sur concours.

Il s'agit d'un concours de catégorie C.

Chaque Institut de Formation d'Aide-soignant (IFAS) organise son concours d'admission.

La rémunération d'un aide-soignant

Les salaires des aides-soignants dépendent de l'employeur.

Pour les aides-soignants travaillant dans le secteur privé lucratif et non lucratif, leurs salaires dépendent uniquement de la convention collective à laquelle est rattaché l'employeur.